

Réponse immédiate

- Triplement des capacités et des ressources disponibles en 2015 et 2016, pour les opérations conjointes Triton et Poséidon de Frontex.
- Activation des mesures d'urgence prévues à l'article 78, paragraphe 3, du traité, afin d'assurer une meilleure répartition des demandeurs d'asile en Europe.
- Nouvelle approche des «points d'accès»: le bureau européen d'appui en matière d'asile, Frontex et Europol, sous la coordination de la Commission, œuvreront sur le terrain dans les États membres en première ligne, afin d'assurer rapidement l'identification, l'enregistrement et le relevé des empreintes digitales des migrants à leur arrivée et de coordonner les opérations de retour.
- Mobilisation de 60 millions d'euros supplémentaires au titre du financement d'urgence pour les États membres situés en première ligne.
- Allocation de 50 millions d'euros au programme de réinstallation pour l'acheminement de 20 000 personnes vers l'Europe de manière sûre et légale.
- Allocation de 30 millions d'euros aux programmes régionaux de développement et de protection en 2015/2016, concernant dans un premier temps l'Afrique du Nord et la Corne de l'Afrique.
- Mise en commun des informations par Europol, avec la contribution de toutes les agences de l'UE, afin de démanteler les réseaux criminels. Mise au point par Frontex et EUROPOL des profils des navires potentiellement utilisables par les passeurs.
- Organisation d'opérations en Méditerranée en vue de saisir et détruire les bateaux de passeurs, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune.
- Intégration de la migration, en tant que composante spécifique, aux missions déjà en cours dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune au Niger et au Mali, avec un renforcement de la gestion des frontières.
- Mise en place d'un centre polyvalent pilote au Niger, en coopération avec l'OIM et le HCR.
- Déploiement d'officiers compétents en matière de migration à l'échelle européenne auprès des délégations de l'UE dans les principaux pays de transit.

Pistes pour l'avenir

Réduire les incitations à la migration irrégulière

283 532 franchissements irréguliers détectés en 2014 (soit 164 % de plus que l'année précédente)

- Plan d'action visant à intensifier les enquêtes concernant les réseaux criminels de passeurs ainsi que les poursuites à l'encontre de ces derniers, à en entraver le fonctionnement, à traduire les auteurs en justice et à saisir leurs avoirs.
- Élaboration d'un manuel sur le retour afin d'harmoniser les pratiques en cette matière dans tous les États membres.
- Partenariats renforcés avec les pays tiers dans le domaine du trafic de migrants et du retour.
- Participation renforcée des délégations de l'UE présentes dans les pays clés.
- Renforcement du rôle de l'agence Frontex dans les opérations de retour.



Sauver des vies et assurer la sécurité des frontières extérieures

Sur les 24 000 migrants secourus dans le canal de Sicile depuis le début de l'année 2015, près de 7300 ont été sauvés grâce aux moyens déployés par Frontex

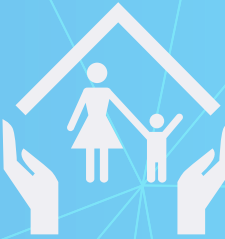
- Proposition révisée relative aux frontières intelligentes.
- Financement d'initiatives visant à renforcer les capacités des pays d'Afrique du Nord à intervenir et sauver la vie de migrants en détresse.
- Réflexion sur la mise en place d'un système européen de gardes-frontières.
- Renforcement du rôle de l'agence Frontex.



Une politique forte en matière d'asile

626 715 demandeurs d'asile en 2014 (soit 45% de plus que l'année précédente)

- Mise en œuvre complète du régime d'asile européen commun au moyen d'un nouveau mécanisme de suivi.
- Évaluation du système de Dublin d'ici la mi-2016 en perspective de sa révision.
- Initiatives fortes en matière de lutte contre les abus du système d'asile.
- Réflexion sur la mise en place d'une procédure d'asile unique garantissant l'égalité de traitement des demandeurs d'asile dans toute l'Europe.



Une nouvelle politique de migration régulière

**17 millions de visas Schengen délivrés en 2013
2,3 millions de titres de séjour délivrés en 2013**

- Révision de la directive «carte bleue».
- Création d'une plateforme consacrée à la coopération avec les États membres, les entreprises et les syndicats sur la migration économique.
- Mesures visant à rendre les envois de fonds moins coûteux, plus rapides et plus sûrs.
- Réflexion sur la mise en place d'un système de «manifestation d'intérêt» qui s'appuierait sur des critères vérifiables permettant une première sélection automatique des migrants potentiels.
- Maximiser les bénéfices du développement pour les pays d'origine.

